

Le pape a jugé comme vous, ou mieux vous avez la même opinion que lui. Il n'a *pas prescrit* de remplacer les scapulaires par la médaille qu'il a déterminée, mais seulement *permis* qu'on le fasse, ce qui constitue une grande différence. Il tient beaucoup à ce que les scapulaires soient conservés, et il le dit dans son décret, à cause des effets spirituels qu'ils procurent. Vous répondrez à son désir ardent en les conservant. Mais d'autre part, il voyait avec peine, qu'un nombre toujours croissant de fidèles, pour diverses raisons, ne portaient plus de scapulaires et se privaient ainsi de tous leurs avantages spirituels. Père de tous les chrétiens, il en a eu pitié et a fait la concession qu'on sait. Il aurait pu exiger qu'on eut une raison pour faire cet échange, sous peine d'en perdre les fruits; mais cette législation eut causé des doutes, des incertitudes qui auraient troublé bien des âmes. Il a fait mieux, en laissant chacun libre d'apprécier les raisons qu'il croit avoir de faire cette substitution. De la sorte, ceux qui n'ont pas raison de laisser leurs scapulaires, les conservent comme le pape le désire, et ceux qui croient être dans le cas de bénéficier de ce changement, l'opèrent d'eux-mêmes, sans s'exposer à en perdre les avantages. On admire dans cette mesure la sagesse et l'expérience d'un homme à qui a été familière la vie humble du peuple. On voit donc combien se trompent ceux qui, par un zèle mal dirigé, et sans faire connaître l'intention expresse du pape (qu'ils ne devraient pas ignorer), répandent ces médailles, en disant que le pape *désire* qu'on les substitue à ses scapulaires. La prudence la plus élémentaire, exige qu'avant de propager une pratique quelconque de piété, on l'étudie dans les documents qui la concernent et qu'on en comprenne bien toute la portée.

J. S.

---